

EMBALLAGE BOIS/BRESSE

COMAS VANTE SES MÉTIERS POUR LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE

CONFRONTÉE À DES PROBLÈMES DE RECRUTEMENT, L'ENTREPRISE A OUVERT SES PORTES POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES PROFILS RECHERCHÉS.

Par Sébastien Jacquart

Fabricant d'emballages bois à Jayat, le groupe Comas a profité de la semaine de l'industrie pour organiser des visites de son entreprise, les 27, 28 et 29 mars. L'occasion de promouvoir ses métiers et, peut-être, répondre à ses besoins de recrutement. L'entreprise — qui emploie 45 personnes pour un chiffre d'affaires moyen de 4,5 millions d'euros — recherche en effet des manutentionnaires, des conducteurs de machines, des caristes, des transporteurs et des automaticiens.

« Nous produisons 4 millions de cagettes par an, ce qui représente 12 000 à 15 000 m³ de peuplier, ou encore l'équivalent de 80 ha de peupleraies, a présenté le gérant, François de Vivies. Nous transformons le bois frais car il est plus facile à travailler. Les grumes sont écorcées, taillées en billons de 60 cm ou de 80 cm et déroulées comme avec un taille-crayon, sauf que la taille est droite. » Les cagettes sont ensuite assemblées par agrafage. « Notre produit n'est pas cher. Nos coûts de fabrication sont donc contraints. Aussi, nous n'achetons pas d'agrafes, mais du fil de fer que nos machines sectionnent lors de l'agrafage. »

UNE ACTIVITÉ SAISONNIÈRE

En pleine saison, Comas produit 25 000 cagettes par jour. Car l'activité est saisonnière. Elle s'étend de Pâques à la Toussaint, période de pleine production chez les maraîchers. Des maraîchers pour les besoins desquels l'entreprise met tout en œuvre, notamment par la mise à disposition des palettes nécessaires au transport des cagettes. « Notre produit est volumineux. Son acheminement coûte cher. De fait, notre marché est un peu protégé. On n'a pas intérêt à en importer », se réjouit François de Vivies.

Tout n'est pas rose pour autant. La cagette en bois s'est fait tailler des croupières par son équivalent en plastique, qui présente l'intérêt de pouvoir être lavé donc plus facilement réutilisé. « Sur 800 millions de cagettes utilisées en France chaque année, la moitié sont en plastique », note le gérant de Comas qui ne cache pas ses doutes sur l'argument « écologique ». « Arguer d'un moindre impact environnemental, c'est omettre les coûts logistiques, la consommation d'eau et l'usage de détergents pour le nettoyage de ces caisses. »

UN PRODUIT NATUREL

En réponse, Comas travaille sur une labellisation bio de ses productions, appuyée par une communication sur la



IDENTITÉ

Comas emballage groupe Comas (SARL)

- Siège : Jayat
- Forme juridique : SASU
- Gérant : François de Vivies
- Chiffre d'affaires : 4,5 millions d'euros
- Effectif : 45 personnes

François de Vivies a racheté l'entreprise, il y a trois ans. Originaire du Sud-Ouest, il a repris à un Toulousain, le brevet du contreplaqué pliable grâce auquel Comas lance un nouveau type de caissettes pour les fromages.

proximité de la filière et l'engagement d'un peuplier replanté pour un peuplier coupé. « Nous avons un produit naturel qui ne nécessite aucun traitement et dont les déchets sont réutilisés dans la fabrication de cartons et papiers, y compris en recyclage où l'on réinjecte 20 % de bois dans la matière. Nous sommes une industrie mère, peu consommatrice d'énergie. Le peuplier, arbre gourmand en

eau, est souvent planté en bordure de fleuve où il permet de stabiliser les berges. Les peupleraies exploitent généralement des sols peu propices à l'agriculture, défend François de Vivies. Le bois a en plus l'avantage sur le carton, d'une meilleure résistance à l'humidité et sur le plastique, d'une capacité à absorber cette humidité pour la restituer au produit et en améliorer la conservation. »

Comas n'a de toute façon pas mis tous ses œufs dans le même cageot. L'entreprise fabrique chaque année, à partir de contreplaqués, 800 000 caisses pour le fromage. Et elle vient de lancer un modèle dont le contreplaqué contient un filet. Il peut ainsi être plié et collé comme un carton, avec les avantages associés au matériau bois. « La nouvelle ligne a été lancée il y a six semaines, avec une première commande en partance pour l'Espagne », annonce le gérant qui réfléchit à remplacer le filet en polypropylène par un filet en coton, pour retrouver un produit entièrement compostable. Enfin, craignant des tensions sur le peuplier, il songe également à utiliser du hêtre, plus disponible, mais qui demande à être étuvé avant transformation. ■

À LIRE

Plus de photos
et d'informations
sur eco-ain.com

